

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 17
DÉCEMBRE 2014

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
RECENSEMENT	5
TRAVAUX	6
PORTRAIT	7



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: décembre 2014



La rentrée scolaire 2014 a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui apportent un changement important dans la vie des enfants qui fréquentent nos écoles. Les effets de cette réforme devront être analysés tout au long de l'année scolaire pour apporter les correctifs nécessaires. Une concertation menée régulièrement à cet effet avec notamment les représentants des parents des élèves et les enseignants, au travers du comité de pilotage prévu par la réglementation, permettra d'adapter le projet initial au mieux des intérêts des enfants.

Cette réforme n'est pas sans effet sur la vie associative de notre commune. Nous ne pouvons que le regretter, le mercredi étant désormais retenu comme journée scolaire.

Parallèlement, les travaux d'aménagement de la réserve foncière de La Chaise ont été poursuivis. D'ores et déjà sur les 34 parcelles commercialisées, 30 ont été vendues ou font l'objet d'une option. La plupart des constructions sont en cours: ceci nous permettra de procéder aux travaux de voirie définitifs dès le 2^e trimestre 2015. LogemLoiret de son côté devrait engager les travaux de construction de 8 logements locatifs dès le mois de février 2015.

L'atelier communal est en phase d'achèvement. Près de 700 m² ont ainsi été réhabilités de manière à permettre un transfert des installations actuelles dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

S'agissant de l'intercommunalité, cette période est marquée par toutes les interrogations relatives à l'organisation du territoire, le nouveau seuil minimum de 20 000 habitants viendra inévitablement remettre en cause notre fonctionnement actuel. Il nous faudra imaginer les contours d'une nouvelle Communauté de Communes et en définir sa finalité.

C'est avec détermination que nous travaillerons sur ce dossier de manière à préserver nos acquis. ▣

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette
Vice-Président de la Communauté de Communes



ACTUALITÉ SMICTOM

Le SMICTOM de Sologne récupère les meubles dans le cadre d'un programme Eco-mobilier. Un contrat territorial de collecte a été signé avec un organisme qui recycle les mobiliers. Depuis le mois de juillet 2014 vous pouvez déposer vos meubles usagés ou parties de meubles dans une benne spécifique uniquement à la déchetterie de Lamotte Beuvron. La mise en place de bennes meubles sera progressivement déployée sur l'ensemble du territoire du SMICTOM de Sologne. ☐

Zone d'activité

Nouvelles installations dans la zone d'activité :

Distri Sols

(peinture et revêtement de sol)
Parquet – Stratifié – PVC – Moquette
Rue des charmes
Eric Dombard
06 43 61 41 32

GT2i (Génie Thermique Ingénierie et Informatique)

Bureau d'études
26, rue des châtaigniers
Gilles Toutin
02 38 76 48 48 – 06 11 03 37 95
Gilles.gt2i@wanadoo.fr ☐

Que de bouchons !

750 kg de bouchons en plastique ont été acheminés début septembre vers la zone de stockage de l'association Bouchons Ça Roule. Cela représente l'équivalent de 5 gros sacs. Les enfants comptent sur vous pour continuer à collecter vos bouchons en plastique (de stylos, de bouteilles d'eau ou de lait, de shampoing, de stylos à insuline, de dentifrice...) et à venir les déposer directement (sans sac plastique) dans les gros sacs dédiés, disponibles dans la cour de la maison des associations (à côté de la salle des anciens). Pour mémoire, l'association ne récolte pas les bouchons en liège. ☐



COMPRENDRE SA FACTURE D'EAU

Les redevances de l'agence de l'eau sont perçues via la facture d'eau payée par les abonnés. Chaque habitant contribue ainsi individuellement, au travers du prix de l'eau, à l'application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Vous trouvez donc sur votre facture une **redevance de pollution** avec, uniquement pour ceux qui sont raccordés au réseau collectif, une **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans ces deux cas la redevance est calculée sur la consommation d'eau. Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Le taux des redevances est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et par le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la loi). Ces deux entités sont composées de représentants des usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état. Pour mémoire nous faisons partie du bassin Loire-Bretagne. À Marcilly-en-Villette, la rénovation du Bourillon a été financée à 70 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. ☐

Le nouveau nœud au mouchoir

Pour toutes les dates concernant le calendrier des fêtes, consultez l'agenda de la commune (exemplaires disponibles en mairie) ou la rubrique agenda du site internet de la commune www.marcilly-en-villette.fr

> Noël au village

Samedi 20 décembre 2014

> Vœux de la municipalité

Vendredi 9 janvier 2015 à 18h30



Nouveau CMJ

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le 26 septembre 2014 à l'école élémentaire. Cette élection concerne les élèves du CM1 et du CM2. Le nouveau maire et ses adjoints ont été élus le 9 octobre 2014 dans la salle du Conseil de la mairie.

Lou CIUTAD, **Maire**
Hubert TREMEAU, **1^{er} adjoint**
Nora SAOUIKI, **2^e adjoint**

Conseillers

Adrien AMIOT
Donna BERNARD
Alain BRUNET
Candice CHAILLAUD
Cassandra DALLEM
Anaïs GILBERT
Camille LECLOU-GAUDRY
Louise PROSPER
Cécilia PULBY
Anaëlle VELAY ☐



Suivez l'actualité du CMJ sur le site internet de la commune :
[marcilly-en-villette.fr/vie municipale/conseil municipal des jeunes](http://marcilly-en-villette.fr/vie_municipale/conseil_municipal_des_jeunes)

Bernard ROUSSEAU

Bernard était un homme généreux. Il a élevé seul ses quatre enfants et pourtant, malgré cette charge familiale, il avait à cœur de s'investir pour les autres. Après avoir longtemps fréquenté les terrains de sports, il a rejoint l'équipe municipale pour trois mandats, d'abord comme conseiller puis comme adjoint. Sa rigueur, sa disponibilité et ses compétences ont fait l'unanimité. Son souci de la perfection s'accompagnait toujours d'un sourire et d'une petite touche d'humour. Il s'est éteint à la veille de ses 83 ans laissant derrière lui le souvenir d'un homme reconnu et apprécié de tous. ☐

MISE EN GARDE

Les services de gendarmerie vous alertent sur une forte recrudescence des vols avec ruse et fausse qualité par démarchage à domicile ou téléphonique. Le mode opératoire peut aller du simple mensonge ou détournement d'objet à une véritable mise en scène. Il s'agit souvent de faux employés des services publics ou assimilés (agents ERDF, GDRF...) qui prétextent un relevé de compteur ou une vérification pour s'introduire dans le domicile et subtiliser des objets. Attention aussi aux faux policiers ou gendarmes qui prétextent rechercher un individu et demandent aux personnes de vérifier si rien n'a été dérobé, cela leur permet de localiser les cachettes des objets de valeur.

Si vous recevez de la visite, Il est utile de rappeler qu'il faut impérativement **demander à voir la carte professionnelle** de la personne. Cette carte est obligatoirement plastifiée avec photo et puce, de type et de format carte de crédit. Les cartes professionnelles en papier ou cartonnées n'existent plus. ☐

État civil

NAISSANCES

- ☐ 1^{er} juillet 2014 > Maya MURILLO GRIFFON
- ☐ 19 juillet 2014 > Mia RODRIGUES
- ☐ 9 septembre 2014 > Diégo GUINOIS MARTINS
- ☐ 11 octobre 2014 > William HUREAU
- ☐ 23 novembre 2014 > Paloma DA SILVA GONÇALVES

DECES

- ☐ 15 juillet 2014 > Gérard BIÉ
- ☐ 18 août 2014 > Guy BOUYER
- ☐ 5 septembre 2014 > Monique ARCHENAUULT, veuve SOULIER
- ☐ 10 septembre 2014 > Sylvaine LECLERC, veuve THIBAUT
- ☐ 6 novembre 2014 > Bernard ROUSSEAU
- ☐ 7 novembre 2014 > Fabrice LEPRINCE-GAMET
- ☐ 23 novembre 2014 > Ginette VANDEL épouse ANDRE

MARIAGES

- ☐ 23 août 2014 > Juliane SAVE et Anthony ROBINEAU
- ☐ 23 août 2014 > Marianne DIEULEVEUX et Jean-Paul BILLÈS
- ☐ 25 octobre 2014 > Aurélie MARRANE et Julie RAVELEAU

Séance du 27 juin 2014

Cantine et garderie périscolaire 2014-2015

M^{me} Bachmann, adjointe, présente les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2013-2014, d'une part pour la cantine qui fait apparaître un déficit de 66 457 € et d'autre part pour la garderie périscolaire avec un déficit de 36,73 €. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2014-2015 :

- Cantine: 3,50 € pour une fréquentation assidue, 4,05 € pour une fréquentation occasionnelle, 5 € le ticket passager, 6,20 € un repas adulte.
- Garderie: 2,05 € le matin, 3,50 € le soir, 4,10 € la journée, 1,90 € le mercredi midi, 3 € le mercredi matin + midi. Un tarif majoré sera appliqué en cas de retard au-delà de l'heure de fermeture de la garderie: soir 4,50 €, journée 5 € (lun., mar., jeu. et vend.); mer. midi 3 € (4 € si matin et midi).

Rentrée scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal adopte le projet d'activités des TAP (temps d'activité périscolaire) qui sera mis en place dès la rentrée de septembre 2014 dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

La Grande Récré 2014/2015

Le Conseil Municipal accepte la convention avec Cigales et Grillons pour l'accueil de loisirs sans hébergement les mercredis (11 h 30-18 h) et les petites vacances scolaires.

Demande de subvention au titre de l'éducation musicale

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention de 768,90 €.

Formation des élus

Le Conseil Municipal fixe les orientations pour la formation des élus, pour laquelle 1 500 € ont été alloués au budget 2014.

Décisions budgétaires

Une modification du budget général est proposée pour tenir compte notamment de la diminution de dotations budgétaires. Prise en compte de 2 avenants concernant le marché relatif à l'atelier municipal.

Recours contentieux auprès du Conseil d'État

Le Conseil approuve le principe d'un recours contentieux auprès du Conseil d'État en vue de l'annulation du décret portant sur la délimitation des cantons dans le département du Loiret.

Séance du 5 septembre 2014

Budget supplémentaire

M. le Maire présente le projet de budget supplémentaire 2014, afin d'ajuster les prévisions du budget primitif à la suite de différentes notifications de dotations, de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires induisant une augmentation des coûts prévus, de l'octroi de subventions par le Conseil Général pour la réfection de la toiture du gymnase et des travaux de voirie éligibles au titre des amendes de police. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 163,10€ et en section d'investissement à 47 950,95€.

Epannage des boues de la station d'épuration

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention fixant les modalités d'épannage des boues de la station d'épuration pour une période de 3 ans renouvelable une fois, à la suite de la cessation d'activité de l'utilisateur actuel.

Logement rue Henry Deschamps

Le Conseil Municipal fixe le loyer du logement sis 27 rue Henry Deschamps à 278,15 € à compter du 1^{er} juillet 2014.

Rentrée scolaire 2014/2015

M^{me} Bachmann informe le Conseil Municipal que les effectifs sont de 68 élèves à l'école maternelle et 111 à l'école élémentaire, soit 179 élèves. Elle rend compte de la mise en place progressive des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) dans les écoles.

Pays Sologne Val Sud

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Pays Sologne Val Sud.

Centrale d'achats Approlys

Le Conseil Municipal accepte la convention avec Approlys, centrale d'achats créée par les départements de l'Eure et Loir, du Loir et Cher et du Loiret afin de mutualiser l'achat public dans un souci de simplification des pratiques de commande publique et d'économies liées aux effets de volume.

Travaux sur le cours du Bourillon

M. le Maire informe que des travaux sont actuellement en cours sur le Bourillon à l'initiative de l'agence de l'eau Loire Bretagne en partenariat avec le Syndicat du Bassin du Cosson.

Séance du 8 octobre 2014

Acquisition de l'immeuble sis 3, rue du Lavoir

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des dernières négociations menées avec les propriétaires de l'immeuble sis 3, rue du Lavoir, et notamment sur le prix d'achat. La commune souhaite acquérir cet immeuble pour permettre la pérennité de ce commerce d'épicerie, élément indispensable au tissu commercial de proximité de la commune. M. le Maire précise qu'il a pu mettre en relation les cédants avec un repreneur du fonds de commerce parallèlement. Le Conseil Municipal, conscient des menaces qui pèsent sur la diversité commerciale et artisanale de la commune, eu égard à l'incidence économique que cette fermeture induirait sur les autres commerces, et afin de répondre au mieux aux attentes de la population par le maintien d'équipements en adéquation avec les besoins de celle-ci décide d'acquérir le bien immobilier cité ci-dessus, pour un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

Emprunt Caisse d'Epargne : acquisition et travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du financement des travaux de l'atelier municipal et de l'acquisition de l'immeuble commercial, il a été prévu au budget le recours à un emprunt. Il rend compte au Conseil Municipal des contacts qu'il a eus pour un emprunt long terme de 330 000 €. Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt sur 15 ans au taux de 2.30% à échéances constantes trimestrielles.

Espace commercial - Epicerie : bail

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la date d'acquisition courant janvier de l'épicerie et de la réalisation de quelques travaux d'aménagement. Le local commercial sera proposé à la location dès février 2015 pour un loyer que le Conseil Municipal fixe à 300€, revalorisable à compter du 1/02/2017 sur la base de l'indice afférent aux loyers commerciaux.

Logement communal 3, rue du Lavoir : bail

Pour le logement situé au-dessus de l'épicerie (3, rue du Lavoir), Le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 300 € (trois cents euros), revalorisé à 400 € au 1^{er} février 2017, indexé au-delà selon l'indice des loyers.

Location immeuble 22, rue Henry Deschamps

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des contacts qu'il a d'une part avec des médecins susceptibles de solliciter leur installation sur le territoire de la commune et d'autre part ceux qu'il a eus avec le propriétaire du local sis 22, rue Henry Deschamps. Il propose que la commune puisse louer le local sis 22, rue Henry Deschamps, afin de pouvoir répondre favorablement en cas de demande d'installation d'un médecin dans les mois à venir dans l'attente de la réalisation de la maison médicale projetée sur la réserve foncière de La Chaise. Le Conseil Municipal accepte le loyer mensuel de 500 € (cinq cents euros), hors charges.

La Poste

M. le Maire rend compte au Conseil de l'entrevue qu'il a eu avec le responsable du bureau de Poste d'Olivet, dont dépendent les bureaux de La Ferté Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette. Il leur a fait part de la dégradation du service rendu à la population du fait des fermetures inopinées et répétées au cours du mois de septembre, ainsi que du manque de prestations et d'approvisionnement des produits postaux.

Recensement

RECENSEMENT

Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015

Se faire recenser est un geste civique et utile à tous

C'est utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. =

Vos agents recenseurs

5 agents recenseurs ont été recrutés et formés pour collecter les informations et seront répartis par secteur.



Florian DECHAMBRE



Marie-Laure FIAFFE



Christine MILOT



Marcel VILPOUX



Joaquim SALVAN

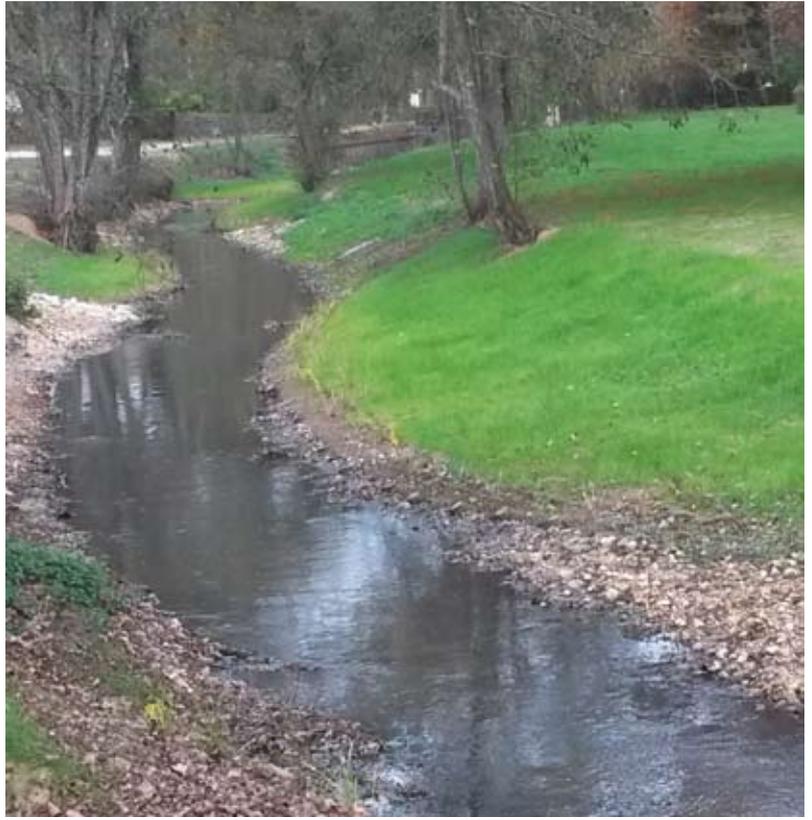
Le recensement en ligne c'est possible et encore plus simple !

- 1 L'agent recenseur vous remet une notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2 Vous vous rendez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et vous cliquez sur « le recensement en ligne c'est ici ».
- 3 Vous entrez votre code d'accès et votre mot de passe indiqués sur votre notice d'information.
- 4 Vous saisissez les informations concernant votre logement indiquées sur votre notice d'information.
- 5 Vous répondez au questionnaire guidé.
- 6 Un accusé de réception vous sera envoyé sur l'adresse mail que vous aurez indiquée. =

Le Bourillon

À l'initiative de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en partenariat avec le syndicat intercommunal du Bassin du Cosson une campagne de démantèlement des barrages obsolètes a été réalisée. C'est ainsi, qu'après une étude environnementale, le site du Bourillon a été retenu et a pu bénéficier d'un grand toilettage pendant tout le mois de septembre. Cette restauration visait à rétablir la dynamique du cours d'eau pour contribuer à un meilleur état écologique, favoriser la diversité de l'habitat aquatique et préserver la biodiversité. Dans ce cadre il a été procédé au démantèlement du barrage présent en aval du lavoir. Des plantations ont également été effectuées tout le long de la zone rénovée. La dernière étape consistera à remplacer des arbres abattus.

Cette opération de 69 487,20 € TTC a été financée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 18 % par le syndicat intercommunal du Bassin du Cosson et à hauteur de 12 % par le Conseil Général. ▢



La toiture du gymnase

Notre gymnase a 30 ans et son toit a nécessité une opération d'envergure puisque l'ensemble de la toiture a été repris pour rétablir et garantir son étanchéité. L'entreprise 3MDV de La Ferté Saint-Aubin a été retenue pour la réalisation de cette rénovation d'un montant de 82 800 € TTC. La reprise des puits de lumière avec isolation et pose d'antireflet devrait améliorer notablement les conditions d'utilisation du gymnase pour l'ensemble des sportifs. ▢

L'atelier communal

6 mois de travaux ont été nécessaires pour transformer le hangar de l'ancien silo et permettre aux agents du service de la voirie de bénéficier d'un espace de travail fonctionnel. La livraison de l'atelier communal est prévue courant janvier 2015. Une opération porte ouverte sera réalisée dès la fin des travaux. ▢





Dume

DUME

C'est un artiste sculpteur plasticien reconnu qui navigue entre Marcilly-en-Villette et l'Australie sur l'océan de son art émotionnel. Et pourtant, son avenir était tracé dans une toute autre direction. Mais qu'est-il arrivé à Dominique Paolini ?

Ses grands-parents se sont installés à Marcilly-en-Villette à l'heure de leur retraite parce qu'ils avaient apprécié l'accueil de notre village. Son père avait une passion, la taxidermie, mais a également créé une petite entreprise de modelage à Marcilly-en-Villette. Dominique est né en 1969 et il a une sœur. Il a fréquenté l'école communale puis est allé au collège et a suivi une formation technique de modelleur-mouliste à Vierzon pour intégrer l'entreprise familiale. Vu de ce côté du miroir c'est un parcours tout à fait classique, voire sûrement idyllique pour la plupart d'entre nous, car il a occupé tous les postes de l'entreprise d'outillage jusqu'à celui de commercial et créé le bureau d'étude. L'entreprise a grandi, s'est installée à la faveur d'une opportunité à Ménestreau-en-Villette et tout naturellement Dominique en a repris les rênes en 1999 et a continué à la faire prospérer.

Seulement voilà, il a aussi grandi dans un environnement familial où l'Art et la création tiennent une grande place et c'est tout naturellement que le jeune Dominique goûte à l'écriture, la peinture ou déjà la sculpture. Il rencontre Céline au collège, qui va devenir sa compagne, et comme lui elle commence par suivre un parcours classique dans la communication. En 2007, son entreprise est prospère et pourtant le poids de la gestion de 20 salariés le fait rêver d'une autre destinée, jusqu'au jour où il ose et largue les amarres. Il vend son entreprise et s'offre deux années de répit pendant lesquelles il explore ce que son instinct lui dicte : la sculpture de grande envergure. Il s'essaye à une première création en polystyrène dans son garage. Dominique fait place à Dume. Parallèlement, Céline change elle aussi de direction et devient comédienne, ce qui conduit Dume à explorer l'écriture et la mise en scène. Le monde du spectacle l'attire car c'est un réservoir d'émotions sur lesquelles il navigue et trouve son inspiration. Il y fait une belle rencontre, celle d'Arnaud Méthivier, un accordéoniste orléanais, chanteur et compositeur de jazz. Sur la vague de ses flashes émotionnels Dume dessine ses projets et Céline son alter ego l'encourage dans le choix de ses créations. Il travaille sur tous les matériaux : le bronze, le bois, l'inox, le plexi... Et les choses s'enchaînent, comme Céline et Dume aiment voyager, ils découvrent, tombent amoureux de Beachport en Australie et imaginent un projet qui relierait la Sologne et l'Australie. Cela débouche sur un parcours de sculpture en résonance à la Ferté Saint-Aubin et à Beachport intitulé « d'un bout à l'autre ». Aujourd'hui, Dume est reconnu bien au-delà de nos frontières et il a l'envie d'ouvrir cette aventure artistique et de la partager. Dume et Céline vont fusionner leurs énergies pour créer des œuvres collectives, le principe étant de proposer à un groupe donné de concevoir une œuvre issue de leurs rêves. Qui aurait pu prédire ce destin ? Et pourtant c'est grâce à sa formation de base et à toutes les compétences techniques qu'il a accumulé que Dominique a pu devenir Dume et comme le dit si bien Jean de La Fontaine « On rencontre sa destinée souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter ». □

3 questions à Dume

D'OÙ VIENT LE NOM DE DUME ?

Il faut prononcer « doumé ». J'ai des origines corses et ce surnom affectueux m'a d'abord été donné par Céline puis mon entourage l'a repris et il est resté. C'est donc devenu naturellement mon nom d'artiste.

AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'ÊTRE PRIVILÉGIÉ ?

Oui et non. Oui car j'ai l'impression de vivre dans mes rêves mais non car il faut assurer aussi la vie quotidienne. J'ai quitté une situation confortable pour une situation imprévisible à long terme. C'est un choix.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Je souhaite pouvoir continuer à rêver et à partager mes rêves dans le monde entier.

EN SAVOIR PLUS

www.dume.biz

<http://dunboutalautre1.canalblog.com/>

SAMEDI

20

DECEMBRE

10h – 19h

Place de l'Eglise
Marcilly en Villette



NOËL

AU VILLAGE



*Nombreux exposants :
artisans, créateurs,
idées cadeaux...*



11h30 Vin chaud

16h00 Choraline

16h30 Union Musicale

17h00 Visite du Père Noël

17h30 Show Cracheuse de feu



Renseignements à la mairie

Marcilly en Villette